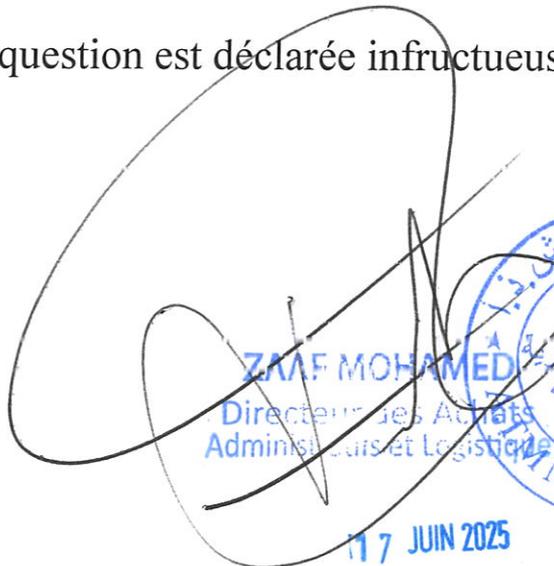


Déclaration d'infiructuosité

Conformément au règlement interne des marché en vigueur, ATM Mobilis informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis de consultation N°20/ATM/DG/DVALP/DAAL/SDA/2025 portant sur « La fourniture des supports publicitaires et la réalisation des prestations de communication portant sur l'organisation de la finale de la coupe d'Algérie 2025 », paru sur le site safqatic en date du 11/06/2025, qu'a l'issue des travaux de la commission d'évaluation des offres, la consultation en question est déclarée infructueuse.


ZAAF MOHAMED
Directeur des Achats
Administratifs et Logistiques

17 JUN 2025